



***Initiative, autonomie, responsabilité pédagogiques
au service de la réussite***

L'académie de Strasbourg au rendez-vous de 2015

Responsable du projet d'académie
Michel Dreyer, délégué académique à la pédagogie
inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

Sommaire

Objectif 1 - Renforcer l'égalité des chances	
Action 1 - Mettre en place les conditions d'une scolarité apaisée.....	5
Action 2 - Accueillir les différences et surmonter les discriminations.....	6
Action 3 - Soutenir et promouvoir les publics les plus fragiles.....	6
Objectif 2 - Assurer à tous la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et à chacun un parcours de réussite	
Action 4 - Anticiper plutôt qu'avoir à remédier.....	7
Action 5 - Personnaliser les parcours pour faire accéder aux compétences.....	8
Action 6 - Évaluer pour (faire) évoluer.....	8
Objectif 3 - Favoriser l'insertion professionnelle et contribuer à l'élévation du niveau général de qualification	
Action 7 - Anticiper la réponse aux besoins de demain : offrir une carte de formation concertée, adaptée et équilibrée.....	9
Action 8 - Accompagner l'ambition des familles : développer une éducation à l'orientation claire, efficace et partagée.....	10
Action 9 - Préparer l'insertion des élèves et des étudiants.....	10
Objectif 4 - Du bilinguisme légué au plurilinguisme choisi : apprendre les langues vivantes et s'ouvrir à l'international au cœur de l'Europe	
Action 10 - Rendre lisibles et cohérents les parcours d'apprentissage des langues.....	11
Action 11 – Rendre plus efficace l'apprentissage des langues.....	12
Action 12 – Adapter la formation des professeurs.....	12
Objectif 5 - Valoriser les compétences et le dynamisme des enseignants, affirmer l'autonomie pédagogique des établissements, renforcer le pilotage partagé de l'académie	
Action 13 – Valoriser les compétences et le dynamisme des enseignants pour répondre à la diversité des besoins éducatifs et assurer la réussite des élèves.....	13
Action 14 – Affirmer l'autonomie pédagogique des établissements et des écoles.....	14
Action 15 – Renforcer les partenariats et le pilotage partagé de l'académie.....	14

"Initiative, autonomie, responsabilité!"



Affirmer l'autonomie pédagogique des établissements, valoriser l'engagement des équipes éducatives et assurer la réussite des élèves

L'Alsace a changé. La récente *Évaluation de l'enseignement dans l'académie de Strasbourg*, réalisée par l'Inspection générale du ministère de l'Éducation nationale a montré clairement l'impact de ces changements sur un système éducatif fortement marqué par l'histoire singulière de notre région et souligné le rôle que l'appareil de formation peut et doit jouer au cours des prochaines années, celles d'un « nouveau démarrage ».

Les **défis** ont été clairement identifiés : mieux former la jeunesse alsacienne et mieux prendre en charge sa diversité pour assurer sa réussite scolaire, sa formation et son insertion professionnelle; faire évoluer la carte et l'offre des formations pour l'adapter aux nouvelles exigences économiques et culturelles et favoriser un développement équilibré des territoires alsaciens ; consolider l'apprentissage progressif et cohérent de l'allemand et de l'anglais conduisant à un véritable plurilinguisme; donner aux élèves et à leur famille une information claire et complète permettant une orientation cohérente et positive, gage de réussite en terme de formation et d'insertion, quelle que soit la voie ou la filière choisie ; conforter le rayonnement international et l'enracinement régional et transfrontalier des universités alsaciennes.

Les **forces** et les **outils** dont dispose l'académie ont été rappelés : l'intérêt porté aux questions éducatives, la place reconnue aux formations professionnelles et notamment à l'apprentissage, la rigueur et l'exigence de qualité dont témoignent les équipes pédagogiques à tous les niveaux d'enseignement. Au nombre des outils : la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 qui trace les perspectives majeures avec, pour les élèves, la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences et le programme personnalisé de réussite éducative, pour les enseignants, l'affirmation de leur liberté pédagogique, pour les établissements, la possibilité d'expérimentation au sein même de l'organisation des enseignements et l'instauration de contrats d'objectifs ; la loi organique relative aux lois de finances (la LOLF) du 1^{er} août 2001 qui fixe les principes essentiels : le pilotage par la performance qui a pour corollaire la responsabilité des enseignants et le renforcement de l'autonomie pédagogique des établissements ; la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui renforce l'implication des collectivités territoriales dans le fonctionnement du système éducatif ; le développement des espaces numériques de travail et le recours aux technologies nouvelles d'information et de communication qui doivent contribuer à la réussite des élèves et renforcer l'égalité des chances ; la rénovation de la formation initiale et continue des enseignants.

Ce quatrième projet de l'académie tire profit des expériences précédentes. Il est le résultat d'une longue concertation menée avec tous les partenaires et tous les acteurs du système éducatif : enseignants et délégués des lycéens, chefs d'établissement et inspecteurs, parents d'élèves, collectivités territoriales, représentants du monde économique et social, instances consultatives et paritaires. Il fixe **cinq priorités** à l'académie : renforcer l'égalité des chances ; assurer à tous la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et à chacun un parcours de réussite ; préparer à une insertion professionnelle réussie et, pour ce faire, contribuer à l'élévation du niveau général de qualification ; partir du bilinguisme légué pour parvenir à un plurilinguisme choisi par un apprentissage rénové des langues vivantes et une ouverture internationale renforcée ; valoriser les compétences et le dynamisme des équipes pédagogiques, affirmer l'autonomie pédagogique des établissements, renforcer les partenariats et le pilotage partagé académique. Pour chaque objectif, il précise les actions – 15 au total – à mettre en œuvre et rappelle les indicateurs nationaux ainsi que les cibles académiques assignées pour 2010.

Se fixant l'année 2015 pour horizon, retenant l'année 2011 pour terme, il est avant tout appel au **dialogue entre tous les acteurs** et à la **concertation avec tous les partenaires** pour assurer sur ces bases la **réussite de tous les élèves**.

Gérald Chaix
Recteur de l'académie de Strasbourg
Chancelier des universités d'Alsace



Objectif 1 - Renforcer l'égalité des chances

*Responsable : Antoine Olland
inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional*

En Alsace, comme ailleurs, grande est l'attente d'une école plus juste, c'est-à-dire capable d'accueillir tous les élèves et de donner à chacun, quels que puissent être ses handicaps ou ses faiblesses, des chances égales de réussite tout au long de sa formation et jusqu'à son insertion. En Alsace, plus qu'ailleurs, on est encore loin du compte. Au collège, les enfants de 6^{ème} issus des catégories défavorisées et moyennes constituent 68% des effectifs ; ils ne forment plus que 53% du contingent en seconde générale et technologique. Force est de constater par ailleurs que les actions conduites dans le cadre de l'éducation prioritaire ne parviennent pas à inverser cette tendance.

Le renforcement de l'égalité des chances doit bénéficier à l'ensemble des élèves en tout point du territoire alsacien. Comme le demandent parents et équipes éducatives, il passe tout d'abord par la mise en place des conditions d'une scolarité accomplie dans un espace où règnent la paix, l'ordre et les valeurs républicaines. Il exige ensuite de savoir accueillir les différences et de surmonter les discriminations. Dans le droit fil de la relance de l'éducation prioritaire, quelles que soient les évolutions qu'elle puisse connaître, il réclame de soutenir et de promouvoir les publics les plus fragiles. Il suppose enfin un partenariat exemplaire.

<i>Coordination des actions</i>	
<i>Françoise Cheffre Mission à l'égalité entre les filles et les garçons</i>	<i>Daniel Riber, coordonnateur académique de l'éducation prioritaire</i>
<i>Jeanne Kochanowski médecin conseiller technique du recteur</i>	<i>Bernard Rollet, inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional</i>
<i>Benoît Stein, proviseur vie scolaire</i>	

Action 1 - Mettre en place les conditions d'une scolarité apaisée

- **Prévenir et combattre absentéisme et violence au sein des écoles et des établissements**
 - Impliquer les équipes pédagogiques des écoles dans le pilotage des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et contribuer aux actions mises en œuvre, notamment dans les secteurs les plus exposés à la violence scolaire et aux incivilités
 - Elaborer dans chaque établissement un plan de prévention et de lutte contre la violence
 - Prendre en compte cette dimension dans les enseignements : éducation civique, juridique et sociale, vie sociale et professionnelle, projets transversaux, etc... et intégrer ces objectifs dans les projets de vie scolaire
 - Renforcer les dispositifs (classes de remotivation) destinés à prendre en charge les élèves perturbateurs
- **Travailler en partenariat**
 - Informer régulièrement les familles et travailler en partenariat avec elles
 - Participer aux contrats locaux de sécurité et aux contrats urbains de cohésion sociale
 - Développer les dispositifs (internats, classes relais...) adaptés aux élèves qui ne sont pas en mesure de suivre avec profit une scolarité traditionnelle et que l'Éducation nationale ne peut, à elle seule, prendre en charge

Indicateurs de l'action 1	2006	Cible 2010
Taux d'absentéisme des élèves		
collèges	2,43 %	<2 %
LEGT	5,50 %	<3 %
LP	6,05 %	<5 %
Nombre d'actes de violence grave signalés		
collèges	26,1 ‰	<15 ‰
LEGT	8,5 ‰	< 7 ‰
LP	26,3 ‰	<20 ‰



Objectif 1 - Renforcer l'égalité des chances

Responsable : Antoine Olland
inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

Action 2 - Accueillir les différences et surmonter les discriminations

- **Assurer et développer l'accueil et la scolarisation des élèves handicapés à tous les niveaux ainsi que l'intégration des personnels handicapés**
 - Rédaction systématique de protocoles de remplacement en cas d'absence de l'auxiliaire de vie scolaire
 - Mise en œuvre et suivi des projets personnalisés de scolarisation, articulés si nécessaire avec un programme personnalisé de réussite éducative
 - Scolarisation des élèves handicapés dans les structures scolaires existantes ; formation et accompagnement des équipes enseignantes ; formation d'enseignants au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
 - Accueil des personnels handicapés
- **Assurer partout l'égalité entre filles et garçons**
 - Développement de l'éducation à l'orientation et information ciblée ; formation des professeurs principaux
 - Partenariat avec les mondes professionnel et associatif
 - Participation aux initiatives de promotion des filles et initiatives spécifiques ("cafés scientifiques", "pôle-filles" lors des journées portes ouvertes, etc.)

Indicateurs de l'action 2	2006	Cible 2010
Proportion d'élèves handicapés scolarisés à l'école primaire	1,5 %	2,0 %
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves du 2nd degré	1,1 %	1,6 %
Proportion de filles en terminales scientifiques et techniques (S, STI, STL)	38,5 %	42,0 %

Action 3 - Soutenir et promouvoir les publics les plus fragiles

- **Intensifier l'effort en faveur des élèves les plus fragiles et de l'éducation prioritaire**
 - Evolution de la carte scolaire allant progressivement jusqu'à sa suppression de manière à garantir une réelle mixité sociale
 - Mise en place d'études surveillées
 - Prise en compte dans le projet d'établissement, le projet d'école et le contrat d'objectifs
 - Formation pédagogique et didactique spécifiques
 - Inspections croisées 1^{er} et 2nd degré
- **Promouvoir l'excellence, notamment en faveur des élèves appartenant à des milieux défavorisés**
 - Tutorat d'excellence
 - Bourses selon le mérite
 - Accueil en internat
 - Partenariats culturels, scientifiques, linguistiques
 - Education à l'orientation

Indicateurs de l'action 3	2006	Cible 2010
Rapport entre zone ou réseau d'éducation prioritaire (ZEP-REP) et hors ZEP/REP des proportions d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard ou plus	2,3 %	1,8 %
Écart des taux de réussite au brevet en ZEP-REP / hors ZEP-REP	-15,0 %	
Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux catégories socioprofessionnelles défavorisées	16,0%	18,5%



Objectif 2 - Assurer à tous la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et à chacun un parcours de réussite

*Responsable : Monique Legrand
inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale*

En fixant pour objectif de l'enseignement obligatoire, la maîtrise par tous les élèves d'un socle de connaissances, de compétences et d'attitudes et en mettant simultanément en place la possibilité de programmes personnalisés de réussite éducative, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 entend parfaire pédagogiquement le processus de démocratisation impulsé par la loi du 11 juillet 1975 (réforme Haby) : elle définit d'une manière claire et accessible à chaque citoyen les objectifs pédagogiques de l'école déclinés en sept piliers, elle établit une continuité entre le premier et le second degré scandée par trois paliers d'évaluation, elle propose pour chacun des sept éléments constitutifs une évaluation des connaissances, des capacités et des attitudes attendues.

En faisant de la maîtrise du socle, défini par le décret du 11 juillet 2006, l'un des objectifs prioritaires de son projet, l'académie de Strasbourg donne ainsi la priorité à l'éducation et à la pédagogie pour construire un enseignement centré sur les besoins de l'élève qui réponde aux réalités et aux besoins de l'Alsace. Académie à vocation européenne, plus que toute autre elle est appelée à former non seulement des élèves mais aussi les citoyens et les hommes de l'Europe de demain. Il s'agit pour elle de répondre à un souci d'efficacité, d'équité et d'adaptabilité au sein même de l'enseignement et pour ce faire de favoriser le travail en équipe posant ainsi les bases d'une cohérence entre les disciplines, d'une continuité dans le parcours des élèves, d'une progressivité dans les apprentissages, depuis l'école maternelle jusqu'au lycée, général, technologique ou professionnel, en s'appuyant sur une évaluation mise au service de la réussite des élèves et devenue outil de perfectionnement des pratiques pédagogiques.

Coordination des actions

*Jean-Baptiste Ladaïque, doyen des inspecteurs de
l'Éducation nationale (premier degré)*

*André Lemblé
doyen des inspecteurs de l'Éducation nationale
enseignement général et technique (second degré)*

*Suzette Rousset-Bert
doyenne des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux*

Action 4 - Anticiper plutôt qu'avoir à remédier

- ***En amont des pratiques pédagogiques, travailler en équipe, mettre en place les conditions favorisant la maîtrise des sept compétences du socle commun et assurer la continuité du parcours scolaire***
 - Poursuivre et optimiser les sessions de formation interdegrés et intercycles ; constituer des équipes de formation pour assurer la cohérence de la formation reçue en école et en collège ; développer une culture commune et permettre une appropriation par tous les enseignants intervenant dans le cadre de l'enseignement obligatoire des spécificités pédagogiques du socle commun
 - Accompagner les passages : de la maternelle au CP et du CM2 à la 6^{ème} , en prévoyant la possibilité d'un sas à l'entrée en 6^{ème} ; élaborer des outils de progression en travaillant sur les livrets de compétences et sur les programmes ; informer systématiquement, à chaque début d'année scolaire, parents et élèves des objectifs de l'année à venir et de la place de celle-ci dans le cursus scolaire
 - Faire du travail en équipe l'ossature de l'activité pédagogique des écoles et des établissements ; faire du conseil pédagogique le lieu privilégié de la réflexion et de l'animation pédagogique dans l'établissement et placer les préoccupations et les objectifs pédagogiques au cœur de l'action du conseil d'administration ; connecter le projet d'école et le projet d'établissement au projet d'académie et mettre en place les partenariats pertinents
- ***Au cœur des pratiques pédagogiques, développer les compétences relatives à la maîtrise de la langue française, recourir aux pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives, assurer la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication***
 - Développer les compétences relatives à la maîtrise de la langue française - dire, lire, écrire - dans le 1^{er} degré et dans toutes les disciplines dans le second degré (stage de formation interdisciplinaire...)
 - Tout au long de l'enseignement obligatoire, dans toutes les écoles et dans tous les collèges, en s'appuyant le cas échéant sur l'enseignement disciplinaire mais dans une approche résolument interdisciplinaire et partenariale, faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives un projet scolaire et éducatif commun à tous les élèves
 - Optimiser les usages pédagogiques et culturels des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ainsi que les ressources documentaires en s'appuyant notamment sur la généralisation dans l'académie du projet



Objectif 2 - Assurer à tous la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et à chacun un parcours de réussite

Responsable : Monique Legrand
inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale

« Espace numérique de travail en Alsace » (ENTEA), sur la formation des personnels (projet « Pairform@nce ») et sur un plan de généralisation de l'accès Internet haut débit auprès des familles, notamment des familles défavorisées.

Indicateurs de l'action 4	2006	Cible 2010
Proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard	16 %	≤ 13,5 %
Proportion de jeunes en difficulté de lecture aux tests passés lors de la journée d'appel à la préparation à la défense (JAPD) / dont jeunes en graves difficultés	10 % 5 %*	6 % 3 %
% d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement :		
école élémentaire	34,15 %	40 %
collège	23,29 %	27 %
lycée d'enseignement général, technologique	16,29 %	17 %
lycée professionnel	13,27 %	17 %
Proportion d'élèves ayant atteint à l'issue de leur scolarité le niveau 1 du brevet informatique et Internet (B2i)	Non disponible	
le niveau 2 du brevet informatique et Internet	Non disponible	

Action 5 - Personnaliser les parcours pour faire accéder aux compétences

- **Mettre en place les conditions favorisant la maîtrise du socle par chaque élève, y compris les plus fragiles**
 - Faire des programmes personnalisés de réussite éducative un véritable outil adapté aux besoins de l'élève
 - Répondre de façon appropriée et par la différenciation pédagogique aux différentes causes de difficulté : enseignement du français en tant que langue étrangère (accueil d'élèves – parfois excellents – non francophones ou maîtrisant insuffisamment la langue française) ; traitement de l'hétérogénéité cognitive, traitement de l'hétérogénéité culturelle ; mise en place de tutorats, de soutien individualisé, d'études dirigées, d'aide aux devoirs...
 - Utiliser les TICE comme instruments de différenciation ou d'accompagnement pédagogique des élèves en situation de handicap
 - Travailler en partenariat avec les collectivités territoriales, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le monde associatif
- **Intégrer les formations par alternance et la voie professionnelle dans la maîtrise du socle commun**
 - Adosser au socle commun et de connaissances les classes de 3^{ème} découverte professionnelle 6h (DP6) pour créer les conditions de la poursuite d'une formation ultérieure
 - Intégrer les formations par alternance dans le processus de maîtrise du socle commun
 - Prendre en charge de façon appropriée les élèves en très grande difficulté (école de la deuxième chance...)

Action 6 - Évaluer pour (faire) évoluer

- **Mettre l'évaluation au service de la réussite des élèves**
 - Former les équipes enseignantes à l'analyse des résultats des évaluations : résultats individuels pour identifier les difficultés d'un élève et y remédier, résultats globaux pour réguler l'action au niveau de l'école ou de l'établissement et permettre un pilotage territorial précis et objectif
 - Mettre en relation les protocoles d'évaluation nationaux et les évaluations internes à l'école (livret scolaire) pour donner davantage de cohérence aux remédiations
 - Faire en sorte que l'évaluation fasse partie intégrante de la démarche d'apprentissage (diagnostique et formative)
 - Rendre l'évaluation des compétences lisible par l'élève et sa famille et exploitable par l'équipe enseignante
- **Faire de l'(auto)-évaluation un outil d'amélioration des pratiques pédagogiques des enseignants**
 - Faire de l'évaluation un outil de perfectionnement des équipes pédagogiques
 - Aider les enseignants à élaborer leurs propres outils d'évaluation pour améliorer leurs pratiques pédagogiques en évaluant celles-ci à l'aune de la réussite des élèves

* Chiffre prévu, le chiffre réalisé n'est pas encore connu



Objectif 3 - Favoriser l'insertion professionnelle et contribuer à l'élévation du niveau général de qualification

Responsable : Emmanuel Percq
chef du service académique d'information et d'orientation

En terme de qualification, l'Alsace occupe une place singulière parmi les régions françaises. Le niveau général de formation continue de s'y élever : avec 30,6% de non diplômés (en 2004), dans une fourchette allant de 29,6% pour l'Île-de-France à 39,6 % pour la région Champagne-Ardenne, l'Alsace occupe la 2^{ème} place parmi les régions françaises derrière l'Île-de-France. Mais, caractéristique des régions aux activités industrielles et artisanales importantes, les filières professionnelles courtes y demeurent privilégiées : 31 % de la population y détient un CAP ou un BEP, et le taux d'accès au baccalauréat (61,8 % en 2006) demeure inférieur à la moyenne nationale (64,0%) et très loin des trois académies qui obtiennent par ailleurs les meilleurs résultats : Rennes (72,6%), Grenoble (68,1%) et Nantes (66,4%). Enfin, si le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur ne cesse d'augmenter, plaçant l'Alsace en 6^{ème} position, loin derrière l'Île-de-France, on notera que les régions à fort poids économique comme l'Île-de-France, la région PACA, Rhône-Alpes ou Midi-Pyrénées ont connu une évolution plus rapide que l'Alsace entre 1999 et 2004.

Alors que l'Alsace connaît une mutation économique, sociale et culturelle de grande envergure, trois actions doivent être développées : anticiper la réponse aux besoins de demain, en offrant une carte de formation concertée, adaptée et équilibrée ; accompagner l'ambition des familles et des élèves, en développant une éducation à l'orientation partagée et efficace ; préparer l'insertion des élèves et des étudiants. Elles exigent la mise en cohérence des travaux de prospective conduits souvent de manière dispersée (Région , Etat, académie, universités, branches professionnelles, chambres consulaires) et un pilotage mieux partagé de dispositifs partenariaux stratégiques : cellule école-entreprise, comités locaux, club école-entreprise...

Coordination des actions

Jean-Paul Bouverot, délégué académique
aux enseignements techniques

Elisabeth Eschenlohr, déléguée académique
à la formation continue

Jean Pierre, secrétaire général de l'académie

Action 7 - Anticiper la réponse aux besoins de demain : offrir une carte de formation concertée, adaptée et équilibrée

- **Élaborer la carte pluriannuelle des formations du second degré et de l'enseignement supérieur**
 - Elaborer une programmation glissante sur quatre ans, s'appuyant sur la prévision des besoins à l'horizon 2010/2015, tenant compte des diverses voies de formation initiale / apprentissage / continue (demandeurs d'emploi) de manière à gérer le maximum de flux de façon cohérente et complémentaire et d'optimiser l'utilisation des équipements en concertation étroite avec la Région (pour parvenir à une préparation de rentrée « unique »), les acteurs du monde économique et les partenaires sociaux
 - Renforcer l'accès au niveau IV (niveau baccalauréat) dans la voie professionnelle (scolaire et apprentissage) et veiller à l'articulation formation générale / formation professionnelle pour permettre précisément cet accès
 - Coordonner au sein de la Conférence académique de l'enseignement supérieur, présidée par le recteur, chancelier des universités, l'offre de formation post-bac (classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS), instituts universitaires de technologie (IUT) et formations universitaires de niveau III (licence) ; développer dans les lycées et en lien avec les universités des modules de préparation aux études post-bac au profit des bacheliers professionnels et technologiques ; développer des passerelles université – autres filières
- **Promouvoir et garantir la formation tout au long de la vie**
 - Faire accéder les adultes plus fragiles aux compétences permettant leur maintien ou leur retour à l'emploi et améliorer la capacité de réponse conjoncturelle en clarifiant les procédures de concertation branches – entreprises / Région / rectorat
 - Valider les acquis de l'expérience du plus grand nombre d'adultes pour retracer leur évolution professionnelle
 - Faire intervenir tous les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) en formation continue et faire du « lycée des métiers » une réalité au-delà du label

Indicateurs de l'action 7	2006	Cible 2010
Taux d'accès au baccalauréat	61,8 % -	65 %
Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)	72,0 %*	72 %

* Chiffre prévu, le chiffre réalisé n'est pas encore connu



Objectif 3 - Favoriser l'insertion professionnelle et contribuer à l'élévation du niveau général de qualification

Responsable : Emmanuel Percq
chef du service académique d'information et d'orientation

Action 8 - Accompagner l'ambition des familles : développer une éducation à l'orientation claire, efficace et partagée

- **Rendre lisibles les objectifs de la politique globale d'orientation et proposer des parcours de formation adaptés**
 - Développer des programmes pluriannuels d'éducation à l'orientation dans les centres d'information et d'orientation (CIO), en collège (notamment dans le cadre de la découverte professionnelle), au lycée (sur la base du crédit temps élève) et à l'université (mise en œuvre de l'orientation active) et afficher annuellement et clairement les objectifs académiques
 - Former, informer et responsabiliser (le cas échéant sur la base de lettres de mission) les équipes pédagogiques et les professeurs principaux dans l'enseignement secondaire, les professeurs référents dans l'enseignement supérieur
 - Proposer des parcours de formation adaptés, tenant compte du niveau de qualification recherché, des perspectives à moyen ou à long terme, de la spécificité des districts (éloignement, ruralité...), des services de réorientation des étudiants
- **Travailler en partenariat avec les familles, le monde économique et social, les collectivités territoriales**
 - Communiquer et informer régulièrement les familles et les partenaires
 - Associer le plus grand nombre d'entreprises, y compris artisanales, aux actions d'information et d'orientation
 - Renforcer l'ouverture du monde enseignant à celui de l'entreprise tant en formation initiale qu'en formation continue et plus particulièrement les professeurs principaux

Indicateurs de l'action 8	2006	Cible 2010
Taux de poursuite d'élèves du BEP au baccalauréat professionnel	42,5%	
Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS	47,5%*	51%

Action 9 - Préparer l'insertion des élèves et des étudiants

- **Prévenir les sorties du système de formation (collèges, lycées) et organiser le traitement des élèves sortant sans qualification**
 - Aider et accompagner les élèves potentiellement décrocheurs (maîtrise du socle commun avant toute sortie de l'école, soutien scolaire, immersion en établissements ou en entreprises, actions de remobilisation...)
 - Organiser la transition collège – lycée professionnel (LP), collège – lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), (LP) - monde professionnel ; préparer l'affectation
 - Coordonner la coopération, sur les territoires, entre la mission générale d'insertion (MGI), les CIO et les missions locales, points d'accueil pour l'information et l'orientation; permettre l'accès de toutes les personnes sans qualification à un diplôme de niveau V (BEP et CAP), en développant davantage le CAP à nouvelles modalités pédagogiques pour les élèves les plus en difficulté ou en phase de « décrochage » scolaire et en exploitant au maximum les possibilités de mise en complémentarité des CAP par unités capitalisables, des certificats de qualification professionnelle (CQP) et de la VAE au profit des actifs de bon niveau de formation initiale
- **Accompagner l'accès à l'emploi**
 - Mise à disposition de ressources (appui sur les ressources « enquêtes d'insertion », « enquêtes de cheminement » et plateforme insertion professionnelle)
 - Lien avec les entreprises (mieux les informer sur les objectifs des stages et les programmes pédagogiques associés)
 - Apport méthodologique : formation à la recherche d'emploi (systématisation des modules de formation aux techniques de recherche d'emploi), organisation des stages
 - Développer l'esprit d'entreprise chez les élèves et les étudiants (actions de sensibilisation, modules de formation optionnels dans le post-bac...) et rendre accessible la pédagogie de projet à l'ensemble des élèves et des étudiants
 - Lutter contre toutes les formes de discriminations dans la découverte du monde professionnel et l'accès à l'emploi

Indicateurs de l'action 9	2006	Cible 2010
Taux de sorties aux niveaux VI et V bis	5,8%*	3,3%
Proportion des jeunes en situation d'emploi, 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent leurs études)	56,08%	80,0%

* Chiffre prévu, le chiffre réalisé n'est pas encore connu



Objectif 4 - Du bilinguisme légué au plurilinguisme choisi : apprendre les langues vivantes et s'ouvrir à l'international au cœur de l'Europe

Responsable : Jean-Michel Mertz
inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

Le volet « langues » du projet d'académie 2007-2011 s'inscrit dans le projet national et européen d'une société démocratique riche de ses diversités. La construction de cette société s'appuie sur un héritage historique, culturel, linguistique, et prend en compte les évolutions démographiques et économiques de l'Alsace. L'héritage constitue le socle de la politique linguistique de l'académie de Strasbourg. Réalités économiques et évidences culturelles se conjuguent pour donner la priorité à l'apprentissage de la langue allemande dès le plus jeune âge sur la base d'un enseignement extensif pour la très grande majorité des élèves et sur la base du cursus bilingue pour un nombre croissant. Ces mêmes réalités militent en faveur d'une ouverture plus grande encore de la région, non seulement vers ses voisins immédiats, mais aussi vers les pays et les langues d'une Europe voire d'un monde dont l'Alsace est à présent le partenaire. Il s'agit d'abord de permettre que l'apprentissage de l'anglais ait sa place dans le cursus de chaque élève. Il s'agit ensuite de prendre en compte les langues maternelles des migrants qui ont choisi l'Alsace, dans un passé proche ou plus lointain, comme terre d'accueil. Il s'agit, enfin, de construire la société plurilingue dont l'économie régionale a besoin et de favoriser également l'éducation à une citoyenneté responsable.

Construit sur cette base, articulé à la nouvelle convention sur les langues signée avec les collectivités territoriales, le projet d'académie doit rendre lisibles et cohérents les parcours d'apprentissage des langues, rendre efficaces ces apprentissages et assurer aux enseignants de l'académie, tant du premier que du second degré, une formation adaptée.

Coordination des actions

Jean-Christophe Colinet, inspecteur d'académie
inspecteur pédagogique régional

Gabrielle de Groër, inspectrice d'académie
inspectrice pédagogique régionale

Raymond Scheu, inspecteur de l'Éducation nationale

Action 10 - Rendre lisibles et cohérents les parcours d'apprentissage des langues

• Un parcours proposé à tous

- Dans le 1^{er} degré, offrir dans chaque école et à tout élève la possibilité d'un éveil linguistique à l'allemand, fondé sur la pratique de l'alsacien, lorsque cela paraît possible, dès la maternelle, d'un enseignement systématique de la langue allemande dès le CE1, et d'une ouverture à la culture des pays germanophones et d'échanges transfrontaliers, en tirant parti de la proximité géographique de l'Allemagne et de la Suisse
- Dans le 2nd degré, offrir à chaque élève, à partir du socle que constitue l'apprentissage de l'allemand à l'école élémentaire, la possibilité d'apprendre l'anglais dès la classe de 6^{ème} (enseignement dit 'bilangue' ou 'trilingue')

• Pour ceux qui veulent aller plus loin

- Donner la possibilité aux élèves motivés d'apprendre l'allemand, à partir de la maternelle, dans la filière bilingue
- Donner la possibilité aux élèves qui le souhaitent, de poursuivre l'apprentissage de la langue apprise dès l'école élémentaire, ou dès la classe de sixième, en section européenne, organisée à partir de la classe de quatrième (approfondissement linguistique) et poursuivie en seconde générale ou technologique ou en seconde professionnelle dans le cadre de l'enseignement d'une discipline non linguistique
- En lycée professionnel, encourager les élèves à poursuivre l'apprentissage de deux langues vivantes étrangères pour faciliter un éventuel accès à une 1^{ère} d'adaptation et à un cursus ultérieur en section de technicien supérieur

Indicateurs de l'action 10		2006	Cible 2010
Proportion d'élèves apprenant l'allemand *	Voie paritaire (13 h / 13 h)		
* en proportion du nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré	1er degré		
	1 ^{er} cycle	9,99 %	15 %
	2 ^{ème} cycle	8,45 %	12 %
	3 ^{ème} cycle	5,84 %	10 %
	2nd degré		
	6 ^{ème}	4,5 %	7,5 %
	3 ^{ème}	1,8 %	4,0 %
	Voie extensive (soit trois heures par semaine)		
* en proportion du nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré hors voie paritaire	1er degré		
	1 ^{er} cycle	9,4 %	
	2 ^{ème} cycle	54,89 %	100 %
	3 ^{ème} cycle	91,72 %	100 %
	2nd degré		
	6 ^{ème}	59 %	80 %
	3 ^{ème}	53 %	70 %



Objectif 4 - Du bilinguisme légué au plurilinguisme choisi : apprendre les langues vivantes et s'ouvrir à l'international au cœur de l'Europe

Responsable : Jean-Michel Mertz
inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

Action 11 - Rendre plus efficace l'apprentissage des langues

- **Une exposition accrue aux langues**
 - Mettre l'accent sur la pratique orale de la langue, en aménageant l'espace de la classe et en utilisant, autant que faire se peut, les salles multimédia
 - Donner à chaque élève la possibilité de correspondre avec un partenaire étranger et, si possible, de le rencontrer dans le cadre des échanges favorisés par les programmes européens ; encourager les élèves de l'enseignement professionnel à effectuer leur période de formation en milieu professionnel dans une entreprise européenne, en tout ou en partie ; à l'échelle de l'établissement, intégrer ces échanges dans le projet d'établissement
 - Mettre dans toute la mesure du possible ces partenariats en cohérence avec ceux établis à l'échelle régionale et à l'échelle locale ; pour ce qui concerne la langue allemande et les partenariats avec les pays germanophones, tirer parti au maximum de l'effet de proximité et de la réalité transfrontalière dans le cadre du Rhin supérieur ; encourager les échanges de classes et d'élèves, collectifs et individuels, à tous les niveaux de la scolarité
- **Des parcours différenciés et un profil linguistique mieux défini**
 - Centrer l'apprentissage de la langue apprise dès l'école élémentaire sur la communication orale ; proposer ensuite un apprentissage des autres langues, et notamment de l'anglais, qui prenne en compte les acquis de la langue apprise dès l'école élémentaire ; mobiliser également de façon systématique les capacités de compréhension
 - Mettre en place des groupes de compétence, tant au niveau du collège (accueil différencié des élèves germanistes) que du lycée d'enseignement général, technologique et professionnel (constitution des groupes de 2^{nde})
 - Etendre l'évaluation des compétences selon le cadre européen commun de référence pour les langues en respectant les étapes clairement annoncées (CM2, 3^{ème}, terminale), conformément aux programmes nationaux ; dans le domaine de l'enseignement professionnel, en encourageant les élèves à préparer les deux certifications régionales ('Connaissance de l'allemand en milieu professionnel', 'Certificat régional de compétence en anglais')

Indicateurs de l'action 11	2006	Cible 2010	2006	Cible 2010
Proportion d'élèves ayant atteint, en fin de 3 ^{ème}	<i>le niveau A 2</i>		<i>le niveau B 1</i>	
<i>en allemand</i>	75 %	100 %	25 %	75 %
<i>en anglais</i>	66 %	100 %	20 %	70 %

Action 12 - Adapter la formation des professeurs

- **Renforcer la formation des maîtres du premier degré**
 - Homogénéiser la formation des maîtres du 1^{er} degré appelés à enseigner l'allemand
 - En amont, mieux faire connaître le projet académique d'enseignement de l'allemand dans les universités de l'académie de Strasbourg et encourager les étudiants se préparant à l'enseignement primaire à commencer ou à poursuivre l'apprentissage de l'allemand ; développer la formation donnée dans le cadre de l'IUFM d'Alsace
 - Offrir aux enseignants du 1^{er} degré des stages spécifiques : éveil à la langue pour les élèves de maternelle, connaissance approfondie du cadre européen commun de référence pour les langues et articulation de celui-ci avec les programmes nationaux, réflexion sur le travail autonome des élèves, intégration de l'approche actionnelle, utilisation du portfolio européen des langues, utilisation des TICE en classe de langues
- **Rendre plus cohérente la formation des enseignants du second degré**
 - Comme pour le 1^{er} degré, donner aux professeurs de langue une connaissance approfondie du cadre européen commun de référence pour les langues et de son articulation avec les programmes nationaux ; réflexion sur le travail autonome des élèves, intégration de l'approche actionnelle, méthodologie interlangues, utilisation du portfolio européen des langues, utilisation des TICE en classe de langues
 - En allemand, favoriser le travail inter-degrés, en vue d'un apprentissage cohérent tout au long du cursus scolaire
 - En anglais, donner aux enseignants les outils linguistiques et didacticiels leur permettant d'identifier et de valoriser les éléments communs entre les deux langues issues du tronc germanique et de faciliter l'apprentissage des élèves

Objectif 5 - Valoriser les compétences et le dynamisme des enseignants, affirmer l'autonomie pédagogique des établissements, renforcer le pilotage partagé de l'académie

Responsable : Hervé Combaz, secrétaire général adjoint de l'académie

« Il n'est de richesse que d'hommes ». La formule de Jean Bodin s'applique tout particulièrement au système éducatif. Comme en témoigne l'importance de la masse salariale dans le budget du ministère de l'Éducation nationale, ce sont bien les personnels - au premier rang desquels figurent les enseignants - qui en constituent la ressource essentielle. C'est leur compétence, leur professionnalisme, leur engagement qui permettent d'atteindre le seul objectif qui vaille : la réussite de tous les élèves. C'est donc leur mobilisation, la valorisation de leur savoir-faire, la définition concertée de leur mission qui constituent la première action de cet objectif.

La liberté pédagogique des enseignants, gage de leur efficacité et fondement de leur responsabilité, s'exerce au sein de l'institution scolaire : l'établissement à l'échelle locale, le système éducatif à l'échelle nationale et académique. C'est l'institution qui fixe les objectifs, attribue les moyens, évalue les performances. L'affirmation de l'autonomie pédagogique des établissements, rendue possible par les conseils pédagogiques, manifestée par les projets, concrétisée par les expérimentations, mise en œuvre par les contrats d'objectifs est la deuxième action.

Le pilotage par la performance d'un côté, l'affirmation de l'autonomie pédagogique d'un autre côté, réclament un réel échange de l'information, une concertation permanente en ce qui concerne les objectifs visés, les moyens mis en œuvre, les performances réalisées et un partage du pilotage par tous les acteurs qui participent à l'acte pédagogique. Gage de la réussite du projet académique, c'est l'organisation de ce partage du pilotage pédagogique qui forme la troisième action.

Coordination des actions

Jean-Jacques Mathis
directeur des ressources humaines

Eric Sigward, inspecteur d'académie
inspecteur pédagogique régional

Didier Vin-Datiche, inspecteur d'académie adjoint du Bas-Rhin

Action 13 - Valoriser les compétences et le dynamisme des enseignants pour répondre à la diversité des besoins éducatifs et assurer la réussite des élèves

- **Favoriser les innovations pédagogiques pour mieux répondre aux besoins des élèves :**
 - mettre en œuvre un plan pluriannuel de formation (culture générale, champs disciplinaires, réflexion pédagogique) et développer des outils d'auto-évaluation avec les enseignants
 - prendre en compte la diversité des élèves et des établissements dans le profilage des postes mis au mouvement, rechercher de manière concertée l'adéquation poste / personne, définir clairement la mission confiée, évaluer objectivement la mission accomplie
 - relever le défi de l'innovation en aidant les enseignants à travailler sur leur propre démarche : susciter leurs interrogations, confronter leurs expériences, adapter les pratiques reconnues comme efficaces à leur situation
- **Donner sens à l'évolution des carrières**
 - rénover l'évaluation des enseignants (utilisation accrue de I-Prof, prise en compte du travail en équipes, évaluation de missions explicitement définies...)
 - diversifier les parcours et renforcer la concertation (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, 'seconde carrière des enseignants'...)
 - savoir accueillir et accompagner les personnels en difficulté (mise en cohérence et animation du réseau de repérage et de suivi des personnels : réseau d'aide aux personnes, mobilisation des enseignants dans un service académique d'enseignement et de soutien scolaire à distance...)

Action 14 - Affirmer l'autonomie pédagogique des établissements et des écoles

• **Mobiliser les outils de l'autonomie pédagogique**

- achever la mise en place des conseils pédagogiques et conforter leur rôle
- engager des expérimentations pédagogiques avec l'appui des corps d'inspection
- affirmer l'autonomie pédagogique des établissements sur la base de leur projet d'établissement (ou d'école) et de leur contrat d'objectifs, fondés sur une auto-évaluation validée par les corps d'inspection

• **Asseoir l'autonomie sur un renforcement des compétences administratives à la disposition des chefs d'établissement et des circonscriptions**

- redéfinir à l'échelle de l'académie l'organisation et le fonctionnement des écoles et des EPLE et mettre en place une charte de pratiques de pilotage
- mettre en œuvre un plan pluri-annuel de formation de l'encadrement
- faire émerger des pôles administratifs

Action 15 - Renforcer les partenariats et le pilotage partagé de l'académie

• **Renforcer le pilotage partagé : chefs d'établissement et corps d'inspection, échelle académique et échelle de proximité, pédagogie et administration**

- Conforter le rôle des corps d'inspection (renforcés) dans l'expertise de la politique pédagogique des établissements (auto-évaluation, suivi des projets et des contrats...) et favoriser la collaboration entre chefs d'établissement et corps d'inspection (collaboration au sein du pôle pédagogique, modules de formation communs, réunions de district, groupes d'animation du district...)
- Réorganiser les services académiques (rectorat et inspections académiques) pour concilier de manière efficace et efficiente stratégie académique, autonomie des établissements, gestion personnalisée des ressources humaines
- Faire des objectifs pédagogiques des écoles et des circonscriptions, des établissements et de l'académie le fondement de l'action administrative

• **Renforcer les relations partenariales à tous les niveaux : du local à l'académique**

- A l'échelle académique, conforter le pilotage partagé avec les collectivités territoriales (mise en œuvre de la convention cadre Région / académie, élaboration de conventions cadres avec les départements ; évolution de la carte des formations ; mise en œuvre de la politique des langues ; politique d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle ; éducation à la citoyenneté...), les chambres consulaires, les fédérations de parents d'élèves, les partenaires sociaux, le monde associatif et tous les partenaires de l'école
- A l'échelle locale, dans le cadre des contrats d'objectifs, conforter le partenariat avec les collectivités territoriales ; dans le cadre des expérimentations des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) avec les collectivités partenaires